

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
02 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	07
Votants	12

OBJET : 2023_060 DELIB

10. CESSION D'UNE PARCELLE
A UN PARTICULIER. DEMANDE
D'AVIS AU CONSEIL
MUNICIPAL.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023
Reçu en préfecture le 18/10/2023
Publié le
ID : 059-265904003-20231009-18300423010-AB-DE

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Joël DUYCK, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Absents : Mme Marie Josée RUHLAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président informe que le CCAS est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZD n°58 située Canton de la Rue Verte à Neuf-Berquin d'une contenance de 1840m².

Le Conseil Municipal de la ville et le Conseil d'Administration du CCAS par délibérations en leurs séances respectives du 28 septembre 2023 et 9 octobre 2023 ont autorisé la vente de la parcelle nommée ci-dessus à M. CHAVATTE Philippe pour un montant global de 2 700€.

L'estimation des domaines sur ce bien s'élève à 2 700 € (bien libre d'occupation) avec négociation de plus ou moins 10%.

Après avis favorable du Conseil Municipal, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Autorise la cession de la parcelle cadastrée ZD n°58 d'une contenance de 1840 m²,
- Fixe le tarif de cession étant entendu que les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise son Président à signer l'acte notarié auprès du notaire qui sera mandaté ainsi que tout document se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
JOËL DUYCK



La secrétaire de séance
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.